

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
Quarante-deuxième session



Documents officiels

RECTIFICATIF

Supplément No 8
(A/42/48)
4 septembre 1987

NEW YORK

RAPPORT DE LA COMMISSION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS

Rectificatif

Page 3, paragraphe 8

Dans la liste des Etats, après Comores, insérer Costa Rica.
